



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Protection de l'Arc de triomphe

Question écrite n° 15051

Texte de la question

M. Gilbert Collard alerte M. le ministre de l'intérieur sur l'odieuse profanation dont ont été victimes le samedi 1er décembre 2018 l'Arc de triomphe ainsi que la tombe du soldat inconnu, malgré les tentatives de protection du site organisées par les gilets jaunes contre les casseurs. Il s'agit là des symboles de l'État-nation français, de ses victoires ainsi que du prix du sang versé par les armées pour édifier la France et la défendre. Or ces symboles n'ont pas été protégés comme ils le méritent, tout comme n'ont pas été protégés les commerces des avenues menant au rond-point de la place de l'Étoile. Pourtant l'ensemble du dispositif de sécurité a parfaitement su sécuriser les boutiques de luxe des Champs-Élysées, comme il se devait. Il lui demande donc pourquoi l'Arc de triomphe et la tombe du soldat inconnu n'ont pas été protégés aussi bien que les boutiques de luxe des Champs-Élysées.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Collard](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15051

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 décembre 2018](#), page 11311

Question retirée le : 9 juillet 2019 (Fin de mandat)